



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS SNUI EN MAYENNE *SPECIAL AGORA*

Aujourd'hui commence l'expérimentation AGORA

Ce qui est remarquable, c'est que hier encore personne ne savait comment " badger " .

Ce qui est remarquable, c'est que chacun a dû se débrouiller comme il peut, avec un message de la DSF pour installer la touche de raccourci.

Pour le matin 1^{er} juin, plantage déjà, AGORA d'abord accessible ne l'était plus ensuite.

RAPPEL, s'agissant d'une expérimentation, le badgeage n'est donc pas une obligation, selon les propos du Directeur Général au SNUI :

Le Directeur Général nous a très officiellement précisé que les agents seront invités à badger 2 fois : d'abord selon les modalités actuellement en vigueur, puis sur leur poste de travail. Le temps de travail sera décompté à partir des badgeuses dédiées.

Le SNUI note que désormais les agents seront " invités " et non obligés de badger à partir de leur poste de travail. Nous ne pouvons accepter que les agents se laissent " voler ", ils doivent boycotter le badgeage. Derrière la concession visant à permettre le double badgeage nous devons redouter par ailleurs une volonté de quantifier une " moyenne de temps perdu " qui pourrait faire l'objet d'une compensation au cas par cas, source de difficultés.

Donc pour le temps perdu, rien de précis.

Le pointage se fait au moyen d'une touche de raccourci, accès direct.

Chacun peut désormais se rendre compte qu'un badgeage sur des postes informatiques dédiés au pointage AGORA, situés aux entrées des bâtiments, est tout à fait possible techniquement.

POURQUOI un blocage sur ce sujet si ce n'est pas la remise en cause du temps de travail des agents à la DGI !

Mais vigilance, AGORA, ce n'est pas que le badgeage, mais un outil de flicage par la hiérarchie.

L'arrêté du 20 avril 2005 relatif à la mise en oeuvre à la DGI ... "AGORA", publié au J.O. du 18 mai, est intéressant car il liste vraiment très précisément ce que doit contenir le dossier individuel de l'agent, dossier consultable par exemple en cas de mutation très tôt par le nouveau futur chef de service. (consultable en pièce jointe)

Il est question de la photo de l'agent, de l'identité du concubin ou du partenaire d'un PACS, infos santé, infos récompenses.

Dans votre dossier, vous pouvez retrouver de l'info sur les concours passés, admis non admis avec rang de classement, même si le concours date de trente ans ! Pour quoi faire ?

Bref, beaucoup d'infos très personnelles qui sont sans rapport avec les fonctions administratives.

Le SNUI 53 a demandé de nouveau une audience au Directeur, ce sera vendredi 3 juin après midi.